



Je doit me débrouiller seul...

Par **vincent**, le **15/09/2009** à **15:01**

Bonjour,

J ai 21 ans je suis étudiant, a la recherche d un contrat de professionnalisation que je ne trouve pas, donc je suis au chômage.

Après le divorce de mes parents et de la vente de la maison, ils ont retrouvé un appartement chacun de leur côté. Mon souci c est que mon père me dépanne pour quelques temps, car son appartement est petit pour 4 personnes, en effet il retrouvé une compagne et loge mon frère de 17 ans, et ma petite soeur.

Ma mère a retrouvé une petite maison avec un ami, le problème est qu il n y a que deux chambres, et cette ami arrive avec une fille. Donc chez mon père il y a un manque de place car lui aussi a deux chambre pour deja 4 personnes.

De ce fait je me retrouve à la rue sans ressource, quels sont mes droits par rapport à cette situation.

merci de m aider svp

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **18:30**

Bonjour,

Demandez à vos parents une pension alimentaire sur les bases de l'article 214 du Code Civil. En effet, cet article reste valable après la majorité des enfants.